



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
GUADELOUPE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Basse-Terre, le 26 mai 2020

**COVID-19**

**L'État met à disposition 132 000 masques par mois  
pour les professionnels de l'enfance et les publics vulnérables**

Afin d'accompagner la reprise des activités et protéger les plus fragiles, l'État met à disposition, chaque mois, 132 000 masques de protection aux professionnels de la petite enfance mais aussi aux publics vulnérables ainsi qu' à celles et ceux qui les entourent.

Le préfet de la région Guadeloupe a choisi de confier la distribution de ces masques aux acteurs de terrain les plus proches des bénéficiaires :

- **le Conseil départemental bénéficie ainsi d'une dotation de 88.000 masques/mois** pour couvrir les besoins des services d'aide à domicile, des accueils (de mineurs, de personnes âgées ou handicapées), des équipes de rue, des maisons d'assistantes maternelles et des accueillants familiaux...
- la Caisse d'allocations familiales (CAF) vient de percevoir **une dotation d'amorçage de 24.000 masques par mois** pour accompagner la reprise d'activité des crèches/micro-crèches et assurer la sécurité des personnels comme des enfants. Cette dotation bénéficie aux 86 crèches du territoire (49 crèches Psu et 37 micro-crèches Paje), oit 2300 places d'accueil pour près de 900 salariés
- la direction de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion sociale met **20 000 masques à disposition** de celles et ceux qui agissent auprès des personnes sans abri et des adultes-relais qui travaillent dans le milieu associatif. Ces distributions s'opèrent soit directement, soit par l'intermédiaire du SIAO\* 115 et de la Croix-Rouge française.

*\*SIAO : service intégré d'accueil et d'orientation*

